

Blois, le 20 avril 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RÉALISE UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT À SARGÉ-SUR-BRAYE

Le mercredi 20 avril, Philippe Gouet, président du conseil départemental, et Bernard Pillefer, 4^e vice-président chargé des routes, des mobilités, des réseaux et du très haut débit, procèdent à la visite de fin de chantier du créneau de dépassement situé sur la route départementale 357, à Sargé-sur-Braye. Premier aménagement d'une série de huit programmée dans les prochaines années, ce créneau permet de sécuriser un axe majeur du département qui relie la Sarthe au Loiret : plus de 5 500 véhicules – dont près de 30% de poids-lourds – empruntent en effet en moyenne chaque jour cet axe classé « à grande circulation ».

Le conseil départemental s'est engagé sur un programme pluriannuel afin de sécuriser et fluidifier la circulation sur cet axe en créant, pour un coût estimé à près de 14 M€ TTC, 8 créneaux de dépassements tout au long de la RD 357. Le premier aménagement sur cet axe a donc été réalisé au niveau de la côte de Montmarin sur la commune de Sargé-sur-Braye (sens Orléans-Le Mans), dans une zone vallonnée où la pente de la route peut atteindre 8%.

« Les poids-lourds dans la montée ralentissent la circulation et, lors des épisodes neigeux, les interventions dans la côte sont très difficiles. Une usure de la bande de roulement dans la descente engendrait par ailleurs un manque d'adhérence de la chaussée. » détaille Bernard Pillefer.



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Le chantier, débuté à l'automne 2021, a consisté à réaliser, dans le talus en déblai, une voie de dépassement d'une largeur de 3 mètres sur environ 700 mètres de long dans le sens Orléans-Le Mans. Le réseau de télécommunications a été, en outre, enterré sur environ 400 mètres. L'aire de repos précédemment localisée à cet endroit a été condamnée et le carrefour voisin des Connillons a été modifié par la création d'une voie pour tourner à droite. Le projet comprend également la reprise de la structure de la RD 357 sur environ 1,2 kilomètre dont les couches étaient partiellement décollées ou désagrégées.

Réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 1,5 M€ intégralement pris en charge par le conseil départemental, les travaux d'élargissement se sont déroulés sous circulation alternée de 150 mètres maximum pour limiter les incidences sur le trafic.

« Ces travaux sont les premiers d'une série qui permettra de sécuriser davantage les usagers de cette portion de route particulièrement fréquentée » conclut Philippe Gouet.

Les autres aménagements prévus prochainement sur le même axe

Le conseil départemental de Loir-et-Cher est en charge de l'entretien et de la sécurisation de 3 424 kilomètres de voies de circulation qui contribuent à la continuité du maillage routier de son territoire.

« Près de 28 millions d'euros sont consacrés chaque année à la conception, la construction, l'entretien et la sécurisation du réseau routier départemental. » déclare Philippe Gouet.

Concernant en particulier la RD 357, les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour l'aménagement de la côte de Monplaisir (commune de Sargé-sur-Braye, sens Le Mans-Orléans).

Les études préalables et de maîtrise d'œuvre seront engagées à compter du mois de septembre prochain afin de pouvoir programmer les aménagements suivants :

- Côte de la Fontaine, commune de Pezou (sens Le Mans-Orléans)
- Lieu-dit Maluni, commune de La Ville Aux Clercs (sens Le Mans-Orléans)
- Commune de Moisy (sens Le Mans-Orléans et Orléans-Le Mans)
- Commune de Binas (sens Le Mans-Orléans et Orléans-Le Mans)

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

